

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 20 mai 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Michaël DAVID ayant donné pouvoir à M. Jean-François EGRON.

Autorisation de signer deux contrats de technicien territorial

• Par délibération n° 2019-143 du 16 décembre 2019, un poste de technicien a été créé pour procéder au recrutement d'un conseiller prévention, suite à la modification de l'organisation de la Direction des Ressources Humaines.

Le 28 janvier 2020, un jury s'est tenu pour procéder à son recrutement.

En l'absence de candidatures d'agents titulaires correspondant aux attendus du poste, la candidature d'un agent contractuel, titulaire d'une licence professionnelle de technicien animateur sécurité, spécialité bâtiment et construction et d'une qualification SSIAP 3, a été retenue.

Il est proposé de le recruter sur ce poste selon les modalités suivantes :

- Contrat d'un an à compter du 10 avril 2020, sur le grade de technicien territorial :
- échelon 9 IB 500, IM 431, à temps complet, ainsi que le régime indemnitaire correspondant au poste.

• A la suite du départ par voie de mutation du responsable performance énergie fluides au sein de la Direction du Patrimoine au 31 décembre 2019, le poste a été publié. Un 1er jury a été rendu infructueux. Un second jury s'est tenu le 22 janvier 2020 pour procéder à son remplacement permanent.

En l'absence de candidatures d'agents titulaires correspondant aux attendus du poste, la candidature d'un agent contractuel titulaire d'un CAP BEP électrotechnicien et disposant d'une expérience confirmée dans la supervision de la maintenance des installations, et notamment au sein de collectivités territoriales a été retenue. Il est proposé de le recruter sur ce poste selon les modalités suivantes :

- Contrat d'un an à compter du 10 avril 2020, sur le grade de technicien territorial :
- échelon 11 IB 538, IM 457, à temps complet, ainsi que le régime indemnitaire correspondant au poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
28 voix pour
1 abstention
6 voix contre

autorise Monsieur le Maire à signer ces deux contrats dans les conditions telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

033-213301195-20200529-2020-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2020

Affichage : 10/05/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.